

BULLETIN GÉNÉALOGIE E.C.P. n°7

EDITORIAL D'AUTOMNE

Plusieurs d'entre vous nous ont fait des remarques plus ou moins agréables sur les «fôtes» d'orthographe que comportait le dernier bulletin. Bien sûr, nous faisons notre mea culpa, et allons essayer de faire mieux à partir de celui-ci. Nous pourrions nous retrancher derrière de bonnes excuses: le manque de temps pour relire avec soin, le phénomène bien connu de l'écrivain qui relit ce qu'il a écrit et non ce qui est écrit, les exemples haut placés de grands confrères~, etc. . . Nous soulignerons seulement que la confection d'un bulletin exige onze à douze heures de recherches, de frappe, de relecture, de mise en page, de corrections, de photocopies, etc. . . C'est pourquoi nous ferons preuve d'un minimum de mansuétude pour les pauvres rédacteurs !

Envoyez-nous dès maintenant, sur le sujet qui vous intéresse, vos remarques, questions et projets d'article. Car ces bulletins sont avant tout votre oeuvre commune.

N'oubliez pas de promouvoir notre Cercle auprès de vos camarades de Promo.

Et recevez nos meilleurs voeux pour l'année 1997, qu'elle vous soit particulièrement propice dans votre chasse aux ancêtres

DATES A RETENIR

Prochaines réunions au 8 rue J. Goujon:

Judi 23 Janvier 1997 a 14 h 30.

Thème retenu : **Présentation graphique des généalogies**
notamment sous forme d'arbres
Animateur: Roger Le Masne (47)

Nous traiterons notamment de l'utilisation des moyens informatiques dans la présentation des résultats de recherche.

Judi 27 Février 1997 à 14 h 30

thème retenu : Comment démarrer ses recherches généalogiques
Animateur Daniel PAROT (61)

Attention: à la réunion du 28 Novembre 1996 il avait été annoncé la date du 20 Février, mais il n'y a pas de salle disponible ce jour là

De plus, à la demande de l'animateur cette réunion est strictement réservée aux débutants et se déroulera comme une séance de formation, autour des situations concrètes des participants

Il suffit de lire le Fiparo ou le Monde Et il nous amuse de vous citer notre dernière lecture, "Mademoiselle 80vary" par Maxime Benoît-Jeannin chez Belfond, qui décrit page 81 deux hêta-res: - "Leur chair s'épanouissait hors d'un corset rose, lassé dans le dos ". Il en avait peut-être plein au même endroit !

Jeudi 20 Mars 1997 à 14 h 30
 thème retenu: les logiciels de généalogie
 Animateur: Jean-Louis CHAUVIN

A propos de la manifestation prévue les 8. 9. 10 et 11 Mai 1997 à Bourges⁹, organisée par le cercle Généalogique du Haut Berry, notre camarade Jean-Louis CHAUVIN nous écrit : " Il faut préciser que cette manifestation est le Congrès National de Généalogie, organisé à l'initiative de la Fédération, ce qui en change le caractère ».

LA VIE DU CERCLE

La montée des inscriptions continue (aujourd'hui 67 membres) mais le rythme se ralentit. Que chacun ait à coeur de rechercher, dans son entourage et parmi ses camarades, ceux qui sont prêts à nous rejoindre, notamment pour combler les trous géographiques que nous connaissons encore : Nous avons contacté les Associations des Anciens des autres Écoles Centrales. et vous tiendrons au courant des réponses

L'annuaire 96 (à jour fin Novembre) est envoyé avec ce bulletin à chaque membre, exception faite des présents à la réunion du 20 Novembre qui l'ont reçu ce jour là.

Le projet de formation à la généalogie reste à l'ordre du jour, mais le nombre de candidats est encore trop faible. Nous demandons à tous ceux qui sont intéressés de nous le faire rapidement savoir.

Un camarade nous propose le logo suivant pour identifier notre Cercle. A vous de nous donner votre avis avant que nous l'adoptions (nous ne vous référons pas le coup de l'abeille !).

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 1996

(Responsable Gérard DAGRON)

Dix-neuf camarades étaient présents.

Nous avons reçu 25 coupons-réponse (ceux joints au Bulletin n° 6) sur un total envoyé de 65. Merci aux étourdis de nous les renvoyer par retour, accompagné du chèque de cotisation 1996/97.

Le dépouillement des 25 réponses donne les résultats suivants:

- Annuaire: satisfaction générale, et quelques corrections mineures. Signalons que Fr. signifie «Français». . . Car on ne désespère pas d'ouvrir un jour des succursales à l'étranger !
- Suggestions concernant le fonctionnement du Cercle : satisfaction unanime ;
- Suggestions concernant le Bulletin : lecture facile et agréable, excellent, remarquable. . . Mais plusieurs critiques sur les fautes (voir l'éditorial) ;
- Intérêt à priori pour un voyage à Salt Lake City : aucun candidat ;
- Intérêt à priori pour une action de formation : 9 personnes intéressées 3. Ce n'est pas assez pour envisager la mise sur pied d'un cycle, et nous attendrons quelques candidats supplémentaires. Avis aux débutants' qui n'ont pas encore fait part de leurs intentions.

Nous avons ensuite évoqué une demande souvent formulée pour la publication la plus exhaustive possible des Cercles Généalogiques existants. Nous vous proposons d'éditer nous-même une liste des Cercles Régionaux actuellement connus (à partir des membres adhérant à la F.F.G., mais nous y rajouterons les autres au fur et à mesure que vous nous les signalerez) avec :

- l'adresse détaillée ;
- Le ou les départements couverts,
- Les dates et heures d'ouverture en y rajoutant vos propres apports,

2 renseignements au C.G du Haut Berry, place Martin Luther King - 18000 - Bourges 3 Mme Chapelle, Mme Hantz, Mrs Chaudon, Maunoury, Lafeuillade, Larvoire, Martin, Pinet, Suraud

- Les numéros des adhérents à notre Cercle, quand ils existent,

- Les existences éventuelles d'études de patronymes, de relevés de mariage (état civil ou registres paroissiaux) et de répertoires des actes notariés, ainsi que l'inscription sur un serveur Minitel,
- Les noms et périodicités des revues éditées.

Il est donc très important que vous nous fassiez parvenir par retour le coupon-réponse joint~ après l'avoir complété. Et donnez nous vos suggestions pour l'améliorer. Si vous adhérez à plusieurs Cercles, merci de faire autant de fiches que vous avez d'inscriptions. Il n'est pas interdit de nous signaler par ailleurs les renseignements dont vous pourriez disposer sur d'autres Cercles, notamment ceux constitués au sein d'Entreprises ou d'Associations (comme le nôtre) ou à l'étranger.

APPEL DE COTISATION

Les comptes détaillés à fin Septembre 1996 sont en cours d'établissement. Sans attendre, nous demandons aux retardataires de nous faire parvenir rapidement le montant de la cotisation 1996/97 pour l'exercice ouvert du 1er Octobre 1996 à fin Septembre 1997:

100 fr. par chèque à l'ordre de A. Denis CGC Si c'est votre cas, vous trouverez une pastille rouge en tête de ce Bulletin. Nous vous remercions par avance pour la rapidité de votre règlement.

L'IMPLEXE DES ANCÊTRES - Exposé de Pierre RENAUD

Délimitations

Le phénomène de l'implexé s'appuie sur deux constatations :

Dans les arbres généalogiques, on retrouve des ancêtres communs sur différentes branches qui en réduisent le nombre dans les générations antérieures.

Si l'on se projette vers l'an 1.000, environ 30 générations en arrière, chacun de nous devrait avoir 230 ancêtres, soit environ 1 milliard d'individus alors que la France de l'époque comptait moins de 10 millions d'habitants.

Le nombre de nos ancêtres s'est réduit au cours de l'ascendance par l'implexé dû à l'entremêlement des branches de notre arbre généalogique.

On définira l'implexé « I » à partir du nombre théorique des ancêtres que nous devrions avoir à la même génération, soit N_t , et du nombre réel des ancêtres que nous comptons au même moment, soit N_r , par la formule:

$$I = (N_t - N_r) / N_t \text{ ou } I = 1 - N_r / N_t \text{ avec } N_t = 2^n, n \text{ étant le nombre de générations.}$$

Quelques exemples

On cite le cas du Roi d'Espagne Alphonse XIII qui avait, à la 10 ème génération, 111 ancêtres au lieu de 1024 (2^{10}) Ceci correspond à l'implexé :

$$I = 1 - 111 / 1024 \text{ soit } 0,9 \text{ environ, ou } 90\%$$

Dans l'ascendance de Saint Louis, le grand Charlemagne, douze générations auparavant, figure 500 fois, ce qui donne un implexé partiel de:

$$I = 1 - 4.500/5.000 \text{ soit } 0,1 \text{ ou } 10\%.$$

Si on considère qu'en l'an 1.000, il y a 30 générations, le nombre de nos ancêtres correspond à la moitié de la population de la France (soit 5 millions d'habitants), on aboutit à un implexe:

$$I = 1 - 5.000.000 / 1.000.000.000 \text{ soit } 0,095 \text{ ou } 9,5\%.$$

Remarquons qu'un implexe faible se rapproche de 0 et qu'un implexe fort tend vers 1 (ou 100%). Cette valeur asymptotique correspond à l'universelle parenté. Sans l'atteindre tout à fait, on dit que nous descendons tous de Charlemagne, de Saint Louis ou de Henri IV.

Modélisation de l'implexe.

Le très grand nombre de nos ancêtres potentiels tient à la croissance de la fonction exponentielle x^n en fonction du nombre 'n' des générations et de la base $x = 2$. Cette croissance diminue fortement quand la base x s'éloigne de 2 pour se rapprocher de 1, comme le montrent les chiffres :

$$2^{30} = 1.000.000.000 \sim 10^9 \text{ (exactement } 1.073.741.800)$$

$$1,9^{30} = 230.000.000$$

$$1,8^{30} = 45.000.000$$

$$1,7^{30} = 8.120.000$$

$$1,6^{30} = 1.330.000$$

Rappelons que $2^{10} = 1.024$ soit sensiblement 10^6 , et que $2^{30} =$ sensiblement 10^9 .

On peut chercher à exprimer le nombre réel de nos ancêtres N_r par une fonction exponentielle semblable à $N_t = 2^n$ de la forme :

$$N_r = (2 - e)^n$$

La paramètre 'e' est lié à l'implexe I précédemment défini. En effet:

$$I = 1 - N_r/N_t = 1 - (2 - e)^n / 2^n$$

Soit la formule 'f' :

$$1 - I = (2 - e)^n / 2^n = (1 - e / 2)^n$$

Pour $n = 1$, on a : $e = 2 - I$

On voit, d'après les chiffres qui précèdent, que pour retrouver un nombre d'ancêtres compatible avec la population de la France en l'an 1.000, il faut prendre 'e' de l'ordre de 0,3. Pour éviter les nombres fractionnaires, au départ, choisissons :

$$E = (2 - \text{racine de } 3) = 2 - 1,732 = 0,268$$

Cette valeur donne, pour $n = 2$, une valeur de $I = 3/4$. Ce choix correspond à la perte d'un grand-parent sur quatre, valeur qui semble considérable mais nécessaire pour les raisons indiquées ci-dessus.

Sans prétendre à la rigueur, 'e' correspond à un implexe moyen statistique par branche, constant au cours des générations. Il est intéressant de chercher à le rapprocher d'exemples pratiques.

Exemples de cas concrets d'implexes :

On peut dresser le tableau suivant:

Cas de descendance entre	In	n	e (selon 'f')
Frère et soeur	$(4 - 2) / 4 = 0,5$	1	0,586
Cousins germains	$(4 - 3) / 4 = 0,25$	2	0,268
Cousins issus de cousins germains	$(8 - 7) / 8 = 0,125$	3	0,088
Cousins issus de cousins issus de cousins germains	$(16 - 15) / 16 = 0,0625$	4	0,032

Dans cette échelle, hormis le mariage incestueux entre frère et soeur, seul celui entre cousins germains donne la décroissance nécessaire. Le mariage entre cousins issus de cousins issus de cousins germains, permis en consanguinité par le Concile de Latran, en est très éloigné. Un autre cas assez fréquent, et non consanguin, conduit à un implexe (au sens large) fort :

2 frères épousant 2 sœurs : $(6-4)/6 = 0,33$ 2,6 0,3

Seule, la combinaison de cas avec $e = 0,25$ à $0,30$ à chaque génération est susceptible, dans nos hypothèses, de mettre en accord le nombre de nos ascendants avec la population de l'an 1.000.

Courbe de l'implexe ainsi modélisé en fonction du nombre de générations:

La formule 'f' permet de tracer la courbe de l'implexe 'I' en fonction de la variable 'n' et du paramètre 'e'. En prenant pour celui-ci la valeur $e = 0,268$, la formule devient:

$$I = 1 - 0,866^n$$

Pour $n = 1$, $I = 0,134$ et pour $n = 30$, $I = 0,986$. Mise en parallèle avec la démographie de la France, la courbe d'implexe, lisse par définition, ignore les accidents démographiques que sont les famines, les épidémies, la guerre de cent ans. . .

Conclusions

La courbe à un seul paramètre selon le modèle exponentiel donne une réduction excessive du nombre des ascendants au départ, et ne ressemble pas à la forme d'ensemble souhaitable. La courbe à deux paramètres permet d'approcher la forme souhaitable, mais reste difficile à ajuster. La courbe à trois paramètres donne la meilleure approximation et permet dans une certaine mesure d'intégrer les données historiques. Reste à effacer les angles vifs (que la nature rejette) et à comprendre comment réaliser un implexe "extrême" sans recourir à l'inceste (mariage entre frère et sœur).

Remarque de D. PAROT

À la fin de l'exposé, notre camarade PAROT a fait part d'un cas particulier rencontré dans sa propre ascendance. Deux de ses ancêtres F1 et H2, qui n'avaient aucune parenté, se sont mariés entre eux une fois devenus veufs. Ils ont eu un enfant A. Leurs descendants de leur premiers mariages H3 et F3 se sont mariés entre eux et ont eu un descendant B.

Il n'y a entre A et B ni consanguinité ni implexe d'ascendance. A est demi-oncle de B par son père et indépendamment demi-oncle de B par sa mère. C'est une endogamie "généalogiquement correcte", complexe sans implexe. .

Remarque de P. RENAUD

Pierre Renaud ajoute la généalogie «tuyau de poêle». C'est le cas de mariages systématiques entre frère et sœur à chaque génération. C'est un cas où l'implexe n'a rien de complexe mais peut laisser perplexe en systématisant l'inceste. Faudrait-il remonter à Adam et Ève, ou plus près de nous à Noë (ou pire, à ce brave Loth).

D'une manière plus générale, Pierre remarque que :

- la valeur de l'implexe au cours de l'ascendance ne peut pas diminuer, quand on passe d'une génération à une autre génération antérieure (effet de cliquet);
- les implexes élémentaires ne s'additionnent pas nécessairement, mais ils n'entraînent pas d'effets multiplicatifs comme dans les «intérêts composés»;
- de chaque « nœud » partent toujours 2 branches ascendantes ; mais les nœuds des branches d'une même génération ne sont pas nécessairement contemporains. Ils peuvent être décalés dans le temps de l'ordre de la durée d'une génération. Sur un nombre élevé de générations, il peut y avoir compensation statistique.

Nous lui laisserons la responsabilité de la conclusion finale : « *On doit pouvoir concevoir des logiciels calculant l'implexe ou des jeux analogues aux jeux d'enfants à contacts : le jardinier et la taille en espalier des arbres . . . généalogiques.* »

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'IMPLEXE

1 - Comme l'a dit Pierre RENAUD à la fin de son exposé: « Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude approfondie sur le phénomène de l'implexé. " Si vous en connaissez une, merci de nous le faire savoir.

2 - Jean-Claude VINCENT tente une réponse, sous forme de question :

Quelle est la bonne définition d'un implexé, que l'on ne trouve nulle part ?

Réponse A : J'aimerais bien la connaître (nous aussi).

Réponse B : Ma médiocre proposition:

- Au sens étroit : situation généalogique dans laquelle un ancêtre est relié à un descendant par plusieurs lignées, au moins en partie distinctes, et ne convergeant pas ailleurs;

- Au sens large : ensemble des implexés précédents appartenant à une même ascendance; son impact sur le nombre total des ascendants à un degré donné est évalué par le taux d'implexé.

Voici trois exemples en quatre lignées, que l'on propose à l'étude de chacun d'entre vous :

```
A      A      A
H ~\L  H /JL  H / \L
J ~ ~M      J ~M  J ~M  ~
K V N K ~/ NK V N
Z      Z      Z
```

3 - A la question posée: "Ou as-tu trouvé les données de ton étude", Pierre RENAUD indique la référence du "Que sais-je" par Pierre DURYE, Conservateur en chef honoraire aux Archives Nationales et Vice-Président du Centre Généalogique de Paris.. André DENIS fait remarquer qu'à la page 40, l'illustré auteur assure : « *La plupart des souverains (français) descendent de Gengis Khan par l'épouse de Philippe Ier (1060-1108), Anne de Kiev dont la mère était une princesse mongole issue de Gengis Khan.* » Une telle assertion nous semble doublement erronée : Anne de Kiev était la femme d'Henri Ier (1008 -

1060) et donc la mère de Philippe Ier. De plus, née en 1024 et morte en 1075, sa mère (ni elle-même) ne pouvait pas descendre de Gengis Khan qui vécut un bon siècle plus tard (né en 1155 ou 1162 ou 1167, mort en 1227).

Affaire à suivre.

3 - Au niveau de sa définition, André DENIS se pose une question : l'implexé doit-il être calculé à chaque génération (c'est le cas ci-dessus avec la notion du 2^n) ou sur l'ensemble des ancêtres des générations identifiées ? Notons que dans ce deuxième cas, l'implexé peut s'écrire :

Nombre théorique $N_t = \text{Somme (de } x=1 \text{ à } x=n) \text{ de } 2^x$,

soit après calcul

Nombre théorique $N_t = 2^{n+1} - 2 = 2 \times (2^n - 1)$ ce qui ne change pas les conclusions de l'ami RENAUD.

4 - Bertrand COR nous écrit, via son ami VINCENT: «A propos de l'implexé, et sans avoir la prétention de détenir la vérité, je fais peu de cas de ce rapport "magique» et particulièrement dans notre famille. En effet, si j'ai bien effectivement plus de 2.100 ancêtres pour mes enfants, 1.400 d'entre eux participent de générations comprises entre la 2ème et la 15ème, ce qui veut dire que les cinq dernières générations sont très mal connues. Les 700 autres se rattachent, grâce à un enfant naturel né en 1762 à Paris d'un noble lorrain, à la haute noblesse lorraine, bourguignonne et rhénane . Et par lui, la descendance de Louis VI, Guillaume le Conquérant, Éléonore D'Aquitaine ou Charlemagne est certaine, mais cette remontée dans les "40èmes rugissants" nous fait perdre l'espoir d'utiliser l'implexé, les inconnus étant évidemment dans des quantités incommensurables (ou presque)."

5 - Notre camarade GOBILLARD est du même avis. Peut lui importe de constater un nombre d'ancêtres très réduit à la trentième génération, car un calcul inverse, à raison de 10 enfants par couple, montre que ce nombre réduit est tout à fait capable d'engendrer la France entière, voire le monde connu à ce jour. . .

La conclusion finale :

Les calculs particuliers d'implexe sont délicats, difficiles, voire aléatoires. Le mérite de l'étude présentée ci-dessus par Pierre RENAUD est de chercher à éclairer, à travers cette notion d'implexe, le problème global de l'évolution des générations sur plusieurs siècles. Reste à évoquer les conséquences en matière de biologie génétique. . . Mais c'est une autre affaire, qui pourra faire l'objet d'un autre Bulletin !

LE VITRAIL DE SOISSONS

Il avait été offert par Philippe Auguste et avait coûté à cette époque la modique somme de 30 livres parisis. Aucun camarade n'ayant pu répondre à la question : «Que représente en francs actuels une livre parisis du treizième siècle?», nous enterrons définitivement cette interrogation.

À signaler toutefois ces compléments intéressants d'André BERTRAN~DELIGNÉ : *«À l'avènement du Comte de Paris, en 987, la monnaie parisis devient la monnaie royal Philippe-Auguste, en agrandissant le domaine royal, étendit la frappe des parisis au Nord de la France, l'Ouest émettant de la monnaie tournois, fabriquée à Tours. Les deux systèmes coexistèrent, le premier étant d'un quart plus fort que le second. On frappe des parisis d'or, appelés royales doubles, et d'argent, nommés gros, sous Philippe VI, et des deniers parisis de billon jusqu'au règne de Louis XII. La monnaie parisis subsista comme monnaie de compte, jusqu'à Louis XIV.»*

LES PETITS MÉTIERS

Jean-Claude VINCENT a trouvé :

- Le Gruyer = titulaire ou employé d'un office de gruerie, justice des eaux et forêts. Ce terme a été surtout utilisé dans l'Est de la France ;
- Le foulonnier = propriétaire ou employé chargé de la conduite d'un moulin à foulon pour écraser le drap, la laine, le feutre ou le cuir.

LES VENTILATEURS (par André DENIS)

Ce nom désignait autrefois la profession de perruquier.

La perruque était inconnue des Romains imberbes, si ce n'est sur la rive droite du Rhin.

Au Moyen-Age, l'Eglise voyait d'un oeil torve l'utilisation de « cheveux de mortes », symboles d'impureté, de crime et même d'enfer. « *CAPITIS FORSAN IMMUNDI* » ;

Sous les Henri II et III, le port de la perruque se généralise pour les femmes sous forme de chignons. On dit aussi que la Reine Margot avait de grands valets de pied blonds que «l'on tondoit de temps en temps». Et le bourreau échappe la tête de Marie Stuart, à cause de sa perruque.

Louis XII aimait les «coquillarts», ainsi décrits par un poète:

*"De la queue d'un cheval peinte
Quand leurs cheveux sont trop petits
Ils ont une perruque faincte»*

Louis XIII, chauve à trente ans, est bien heureux de porter un « coin ».

Louis XIV avait une abondante chevelure qu'il gardera jusqu'à 70 ans. Il se faisait raser un jour sur deux, et le Grand Dauphin se faisait même raser le crâne, trouvant cela plus commode pour le port de la perruque. Toujours à la recherche d'argent, le Roi Soleil crée le 23 Mars 1673 la corporation des perruquiers, en même temps que celles des barbiers, des baigneurs et des étuvistes. BINET, fournisseur du Roi, va inventer les « binettes », terme encore utilisé il y a peu. Notons que le barbier du Roi, fier de la confiance que le Prince lui témoignait, faisait partie des 500 personnes qui avait le droit de manger à la Cour.

On portait alors une perruque par type d'activité. C'est ainsi qu'on distinguait la *royale*, la plus abondante et portée par Louis XIV, la *bonette* constituée de quelques rangs de cheveux pour les

abbés, la *brigadière* signe distinctif des militaires, la *motonne bouclée* ou *bichonne* pour les enfants et les petites maîtresses. Et puis il y eut la *cavalière*, l'*espagnole*, la *financière*, la *carrée*, la *nouée*, la *naturelle* et bien d'autres, aux caprices des modes.

Louis XV va revenir à une perruque plus simple, avec à l'arrière une queue, et de chaque côté les *cadennettes*.

Sous Louis XVI, la mode de la perruque refléurit. On se promène d'ailleurs volontiers tête nue, avec le chapeau tricorne sur le bras.

La profession de perruquiers est un office héréditaire. Louis XIV va en doubler le nombre, qui passe à 400 en 1689; les 200 nouvelles charges sont alors rachetées par la profession, qui veut conserver le monopole, pour 100.000 livres. En 1692, 50 nouvelles charges sont créées, au prix unitaire de 300 livres, mais elles se vendent mal. Et on va ensuite connaître une inflation effrénée : 400 nouvelles charges en 1706, 610 en 1712, 700 en 1719.

La réparation des perruques était la spécialité des *perruquiers en neux*, installés pour la plupart à Paris quai de l'Horloge.

Le patron de la confrérie est toujours resté Saint Louis.

A PROPOS DU BULLETIN N° 6

Bertrand COR nous communique, à propos de l'annexe 1 relative aux travaux des Mormons:

Cabinet ANDRIVEAU:

Dans la liste des départements en cours, on trouve la ligne 75 Andriveau (17) dont l'achèvement est prévu pour fin 1996. Il convient de dire que Andriveau est le nom d'un cabinet privé de généalogie établi à Paris depuis le milieu du XIX^{ème} siècle rue du Cherche-Midi où il dispose, dans un superbe hôtel particulier, d'un trésor généalogique exceptionnel. En effet, avant que la folie révolutionnaire de 1870 ne vienne réduire en cendres tous les registres municipaux et paroissiaux de la ville de Paris, le cabinet Andriveau eut l'idée géniale de faire procéder, par ses sbires, à la copie, par ordre alphabétique de chacun des époux, de tous les mariages parisiens du XVIII^{ème} siècle, très souvent avec la filiation, parfois avec le nom de la paroisse, très rarement avec le nom du notaire ayant procédé à l'établissement du contrat. Ainsi sont rassemblés dans une cinquantaine de gros registres de format in-4°, des dizaines de milliers d'actes introuvables ailleurs (sauf dans un autre cabinet concurrent du Bd St Germain).

Bien entendu, ce travail considérable est une source que le cabinet exploite pour son propre compte et il n'entend pas que celui-ci soit librement accessible en France, au risque de se voir concurrencer dans son travail. Il est donc clair que la copie que les Mormons sont en train d'effectuer ne sera pas consultable en France.

À titre documentaire, on peut ajouter que la richesse Andriveau ne se limite pas à ces seuls répertoires. Il dispose également de centaines de milliers de fiches de naissances, mariages, décès et de poursuites judiciaires (solvabilité) concernant Paris et sa banlieue du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle.

Conclusion : ceux qui ont des parents parisiens au XVIII^{ème} siècle ne doivent pas désespérer de trouver un jour une filiation qui leur manque sous l'Ancien Régime. Deux remarques cependant :

- Rien n'étant parfait, les scribes n'ont pas toujours su déchiffrer les écritures des prêtres et quand il s'agit de la première lettre du patronyme, cela peut réserver des surprises. J'ai trouvé un RAUGRAVE classé à VAUGRAVE, grâce au double classement extrêmement précieux, par patronymes des hommes et des femmes;
- Seule une introduction particulière peut permettre d'avoir accès à ce trésor. Alors, un conseil : si vous voulez vraiment en savoir plus, allez à Salt Lake City, à moins qu'on ne puisse consulter ces microfilms dans des pays circonvoisins de la France, ce que j'ignore

Gilbert THIEBAULT, qui s'est rendu à Salt Lake City, nous fait part de son expérience: «J'ai fait escale en ces lieux entre deux avions, à mon retour de Californie. Je ne suis pas allé dans de sombres souterrains, mais tout simplement à

Family History Library - 35 N - West Temple Street
juste en face du Grand Temple Mormon sur Temple Square.

Contrairement aux indications des guides et de leurs documents, les heures d'ouverture semblent limitées: j'ai poireauté jusqu'à 9 heures alors qu'il était indiqué 7h.30. Donc, se renseigner avant et si possible prendre rendez-vous avec une personne parlant français.

La France est au 1er sous-sol avec l'Europe. Une charmante dame anglophone m'a installé devant un écran d'ordinateur et m'a expliqué qu'il y avait trois programmes :

Baptêmes, Parentés et Mariages.

J'ai pianoté à loisir. Mais n'ayant pas préparé ma visite, ce fut un fiasco. En effet, comme l'indique l'article de J.L. Chauvin que le Cercle a publié (voir Bulletin n°6), les filiations sont difficiles à trouver.

J'ai trouvé beaucoup de Thiebault au XVIème et XVIIème siècles, mais je ne suis pas parvenu à établir un lien de parenté avec moi. En effet, ils ont surtout copié des registres de paroisse avant la Révolution. On peut donc chercher par paroisse, mais il faut avoir une idée de la résidence de nos ancêtres avant 1789 et des identités précises.

Attention: 'Nom' se dit 'Surname' et 'Prénom' se dit 'Name'.

Cijoint quelques documents qui m'ont été remis sur place, pour aider dans la préparation d'un voyage (voir annexes) .

Je pense qu'il serait souhaitable de prendre contact avec un représentant local en veillant à ne pas se faire embrigader ! (voir le Centre de Thoiry s'il existe toujours)."

LA LETTRE DU TRIMESTRE LA CURIOSITÉ EST PAYANTE

(par Bertrand COR)

Consultant pour la nième fois l'ouvrage remarquable du Colonel ARNAUD "Inventaires des Généalogies Publiques" à propos des ROBERGE, je trouve une référence à un dictionnaire des Familles Canadiennes. Je le consulte à la B.N. sans y trouver ce que cherchais. En revanche, il me vient à l'esprit qu'un de mes aïeux, Henry PETIT, tissutier rubannier à Paris vers 1670, avait fait un voyage au Canada pour y acquérir des marchandises (sans doute des peaux de castors) et les envoyer à son frère, chapelier à Paris. J'ai donc cherché ce patronyme et quelle ne fut pas ma surprise de constater que le malheureux homme était décédé à Québec en décembre 1686 des suites d'une blessure malencontreuse par arme à feu dans la jambe ! Confirmation de cet événement m'a alors été fournie par un certificat, trouvé dans une étude de notaire parisien, signé par l'évêque de Québec, de passage à Paris en Janvier 1688, certificat qui a permis de clore l'inventaire dudit PETIT. Dans le même Dictionnaire, j'ai trouvé également qu'un de ses frères, Joseph PETIT, s'est marié au Québec où il a eu six enfants. Et voilà la roue de la recherche relancée !

L'ENIGME DU JOUR

LE PARADOXE DE L'IMPLEXE BANCAL (par Jean-Claude VINCENT)

L'implexe, pour le généalogiste, est la situation créée par le fait que deux lignes ascendantes depuis l'individu Z aboutissent au même couple ancêtre A.

Par exemple l'enfant né du mariage de deux cousins issus de germains.

Au passage, l'auteur propose de nommer aussi "implexe" la figure ci-contre avec une tête A et un pied Z.

Il est archi connu que cet implexe réduit par 2 le nombre d'ancêtres de Z au 4ème degré. Le lecteur est bien d'accord, n'est-ce pas ?

Mais voyons maintenant le cas de deux lignées comportant un nombre différent de générations. Soit par exemple l'implexe bancal ci-contre, avec une lignée de gauche à 4 générations et une lignée de droite à 3 générations.

C est parfaitement possible, et d'ailleurs survenu deux fois dans la famille de l'auteur. (qui rajoute, car nous n'aurions jamais osé l'écrire: « *cause probable de son esprit tordu* »)

Mais alors, où est le paradoxe ?

Et bien, voyons donc le nombre d'ancêtres de Z au 4^{ème} degré. Pour la lignée de gauche, on aboutit au couple A. Mais pour la celle de droite ? Alors, cet implexe n'aurait aucun effet sur le nombre d'ancêtres ?

C'est contraire à ce que le lecteur vient d'admettre quelques lignes plus haut ! . . . Ou bien il faut comprendre que l'implexe bancal modifie le nombre de calcul du nombre d'ancêtres ? Et si oui, pourquoi ? Selon quelle règle ? Et si l'on ignore l'existence de l'implexe, a-t-on un résultat différent ?

Très fatigué, l'auteur recevra avec reconnaissance les explications du lecteur habile généalogiste.

LA BIBLIOTHÈQUE DU GÉNÉALOGISTE

Nous avons eu l'occasion de feuilleter un excellent ouvrage en deux tomes édités par Jeanne LAFFITTE :

Le dictionnaire historique des Arts, Métiers et Professions
exercés dans Paris depuis le XIII^{ème} siècle

A propos de son article sur les Mormons (voir Bulletin n°6), notre ami Jean-Louis CHAUVIN nous a fait part de son étonnement, car il a trouvé dans notre article des précisions sur la religion des mormons qu'il n'avait pas abordé lors de son exposé du mois de Septembre 1996. Nous le prions d'accepter nos excuses pour avoir, à son insu, rajouter quelques éléments relevés dans dans notre bibliothèque.

A ce sujet, nous vous recommandons l'excellent ouvrage de Michel MALHERBE, polytechnicien, aux éditions Critérium «Les religions de l'humanité". On y trouve beaucoup de réponses à toutes les interrogations sur ce vaste sujet. Prix 199 fr. I

Plusieurs camarades nous ont aussi parlé d'un deuxième ouvrage du même auteur, aux éditions Robert Laffont, "Les langages de l'humanité", véritable encyclopédie de près de 200 langues, avec l'analyse de leurs mécanismes.

Voilà deux livres à conserver dans sa bibliothèque pour des consultations à la demande.

RECUEIL DE DONNÉES UTILES

MENTIONS EN MARGE DES REGISTRES DE L'ETAT-CIVIL (renseignements aimablement fournis par Jean-Claude VINCENT).

Sur l'acte de naissance :

Doivent figurer dans l'acte ou en marge :

- depuis 1897 : les date et lieu de mariage ;
- depuis 1922 : les dates et lieux de naissance des parents ;
- depuis 1939 : les date et lieu de divorce ;
- depuis Mars 1945: les date et lieu de décès ;
- depuis 1958 : les date et lieu de séparation de corps.

Sur l'acte de mariage :

- depuis 1886 : les date èt lieu de divorce.

RECHERCHE CONCERNANT L'ETAT-CIVIL PARISIEN (renseignements aimablement fournis par Jean-Claude VINCENT).

Le Service des Recherches de l'état-civil parisien, installé à la mairie du 1^{er} arrondissement, fournit toutes les références des actes recherchés dans les vingt arrondissements de Paris. (Il faudra, bien entendu, écrire ensuite au service de l'état civil de la mairie concernée.)

Le service est gratuit, mais assez lent. Joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse pour la réponse. Adresse: Service des Recherches d'actes d'état civil - Mairie du 1^{er} Arron&ssement - 4, place du P Louvre - 75042 PARIS CEDEX 01 - tel.: 01 42 60 38 01 COURRIER DES LECTEURS

- André DENIS a exploité un relevé des études de patronymes de la Loire, sur un document aimablement prêté par Henri CHENEVIER. Résultat: une vingtaine d'ancêtres nouveaux, 28 nouvelles branches de cousinage, et une inscription de plus pour l'Association généalogique de la Loire. Voilà typiquement l'aide que l'on peut attendre d'une association comme la nôtre, et l'intérêt de constituer un fichier sur les cercles Généalogiques locaux.

- André BERTRAND-DELIGNÉ trouve le bulletin "très intéressant, mais hélas beaucoup de fautes d'orthographe" et se propose comme vérificateur avant édition.

- Pierre LONGEAUX demande, par lettre du 14/11/96, l'aide des camarades :
Comment consulter, si elles existent, les archives de l'Hôtel-Dieu de Paris et plus précisément obtenir une copie de l'acte de baptême de GANDY Joseph Antoine Augustin, né en 1766 (environ) ?
Il s'agit de l'un de mes ascendants dont le mariage et le décès font l'objet d'actes relevés aux A.D. de Laon, commune d'ltancourt.

On y remarque que:

- bien qu'élevé à l'hôpital des enfants trouvés, ses parents sont connus : son père est né en Savoie (je n'ai jusqu'à présent rien trouvé aux A.D. de Chambéry); sa mère est née à Mons et j'ai reçu des archives Belges son extrait de naissance.

- bien que demeurant toute son enfance dans l'Aisne, son mariage a donné lieu au consentement d'un directeur et d'un administrateur de l'Hôpital Général des enfants trouvés, son extrait de naissance étant légalisé par l'archevêque de Paris.

L'un de nos camarades pourrait-il me fournir quelques informations ?

Si oui, nous remercions ce dernier d'écrire directement à Pierre LONGEAUX en nous mettant copie de sa lettre, pour information générale dans le prochain bulletin. Merci d'avance.

QUESTIONS / RÉPONSES

Merci d'envoyer vos réponses au journal, qui transmettra à l'intéressé et fera paraître la réponse pour le plus grand bien de tous.

- Question n° 9

Qui sait où l'on peut consulter les états civils des anciennes colonies françaises ?

- Question n°10

Où doit-on s'adresser pour consulter l'état civil luxembourgeois ?

- Question n°11

Existe-t-il un logiciel de dessin de blasons ?

- Question n°12

Qui a déjà fait des recherches en Irlande ?

LE COIN DES DÉBUTANTS

Bertrand COR nous écrit :

Il est assez exceptionnel qu'une demande faite par un généalogiste, à condition d'y mettre un minimum de forme, se solde par une fin de non recevoir, même quand celle-ci est adressée à une personne totalement inconnue, quelle que soit sa position sociale. J'en prends pour preuve ce qui m'est arrivé cet été. Ayant reconstitué la descendance d'un de mes aïeux, charron dans le Vexin vers 1620, j'avais trouvé que j'étais cousin du valet de chambre du Dauphin (en 1715), du Docteur CABANIS (précurseur de la psychiatrie), de CONDORCET (par alliance), du Maréchal de GROUCHY et des ORMESSON dont l'académicien et journaliste bien connu Jean. Je me suis permis d'adresser à ce

dernier une courte note établissant notre cousinage et j'ai eu le plaisir de recevoir quasiment par retour du courrier une lettre manuscrite des plus sympathiques ("mon cher cousin") et charmante de Jean d'ORMESSON, bien qu'il ne soit pas passionné par la généalogie. Alors n'hésitez pas à écrire à d'éventuels cousins, vous serez rarement déçus.

PROJET DE SCÉANCES DE FORMATION

De nombreux adhérents débutants nous reprochent de trop parler d'implexe, de GEDCOM et autres notions absconses. Ils réclament des informations plus centrées sur leurs préoccupations immédiates. Rappelons que c'est à leur intention que le camarade Daniel PAROT a conçu et réalisé un manuel d'initiation à la recherche généalogique. Très complet, ce document traite en 52 pages de tous les aspects à bien connaître avant de se lancer dans l'aventure généalogique. Compte-tenu des frais de tirage, d'édition et d'envoi, nous le mettons à disposition de tous les membres qui désirent l'acquérir pour la somme de 60 fr. Notons que nous en avons déjà vendu une vingtaine d'exemplaires.

Mais on pourrait envisager quelques séances de formation à l'attention des débutants. Si on prend l'exemple du Cercle Généalogique de Versailles, on pourrait réaliser une série de cinq séances de deux heures chacune, en fin d'après-midi, selon une cadence à choisir (un jour par semaine sur 5 semaine, ou cinq jours de la même semaine). Le prix serait fonction du nombre de participants, en visant par exemple un montant de 200 à 250 fr. par personne sur la base d'une trentaine de candidats. Avant de pousser ce projet plus avant, nous avons besoin de connaître le nombre de candidats éventuels. Merci de nous répondre par retour du courrier.

PROCHAIN NUMÉRO

N'ayant pas reçu de notre ami Jean-Claude VINCENT les résultats promis sur ses recherches concernant le phénomène de l'implexe, nous les repousserons à plus tard. Nous vous communiquerons, en plus des rubriques devenues classiques : - une information sur les problèmes de cousinage ; - dans les données utiles: le tableau des dates des fêtes de Pâques et de Pentecôte, de 1854 à 2033 (relevé par André BERTRAND-DELIGNÉ).

NOUS ATTENDONS DE CHACUN DE VOUS UN PEU DE GRAIN À MOUDRE

Fils de Garches et enfant de Puteaux
né d'un père de Fez et d'une mère d'Houilles
Pierre DAC

LES RÉGIMES MILITAIRES SUCCESSIFS

Document communiqué par Jean-Claude VINCENT

extrait du dernier numéro (1996) de la RFG

- 1793 : chaque jeune français est en « réquisition permanente » pour la défense de la Nation, sans limitation de durée.
- 1802 : service de 5 ans: conscription par tirage au sort; remplacement autorisé.
- 1813 : même régime, avec appel des classes par anticipation.
- 1818 : service de 6 ans.
- 1824 : service de 8 ans
- 1832 : service de 7 ans.
- 1855 : service de 7 ans; pas de remplacement, mais possibilité d'exonération contre 2.500 fr.
- 1868 : service de 5 ans pour la moitié du contingent (par tirage au sort) et de 6 mois pour les autres ; remplacement autorisé.
- 1872 : service obligatoire et universel de 5 ans. remplacement supprimé
- 1889 : service de 3 ans.
- 1905 : service égal et obligatoire de 3 ans ; création des sursis.
- 1920 : service de 12 mois.
- 1923 : service de 18 mois.
- 1935 : service de 18 mois ou de 2 ans.
- 1945 : service de 1 an ou de 15 mois;
- 1946 : service de 12 mois;
- 1950 : service prolongé à 18 mois ; maintien sous les drapeaux jusqu'à 30 mois pendant la guerre d'Algérie (finie en 1962);
- 1959 : service de 2 ans;
- 1965 : service ramené à 16 mois;
- 1970 : service ramené à 12 mois;
- 1991 : service réduit à 10 mois;
- 1997 : à partir du 1^{er} Janvier, le service national perd son caractère obligatoire : il s'effectuera désormais sur la base du volontariat.

Document à compléter si possible par les régimes antérieurs (Milice, etc. . .) : nous attendons vos renseignements.